

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA29 0040, CA29 0041, CA29 0042, CA29 0043, ET CA29 0044

AVIS est par les présentes donné que les règlements CA29 0040, CA29 0041, CA29 0042 et CA29 0044 ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 7 juin 2010 et que le règlement CA29 0043 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 28 juin 2010 et approuvés par le directeur général adjoint du service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, le 13 juillet 2010 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 19 juillet 2010. Ces règlements sont intitulés comme suit :

RÈGLEMENT CA29 0040 :

Règlement de zonage remplaçant le règlement de zonage 93-555 de l'ancienne Ville de Roxboro et le règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds.

RÈGLEMENT CA29 0041 :

Règlement de lotissement remplaçant le règlement de lotissement 93-556 de l'ancienne Ville de Roxboro et le règlement de lotissement 1048 de l'ancienne Ville de Pierrefonds.

RÈGLEMENT CA29 0042 :

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale remplaçant le règlement de P.I.I.A. 94-572 de l'ancienne Ville de Roxboro et le règlement de P.I.I.A. 1109 de l'ancienne Ville de Pierrefonds.

RÈGLEMENT CA29 0043 :

Règlement relatif aux usages conditionnels.

RÈGLEMENT CA29 0044 :

Règlement relatif aux dérogations mineures remplaçant le règlement sur les dérogations mineures 93-557 de l'ancienne Ville de Roxboro et le chapitre 12 concernant les dérogations mineures du règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 19 juillet 2010 et peuvent être consultés au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce trentième jour du mois de juillet de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr